

5 JUIN 1941

157

49

E 2300 Rom/41

*Le Ministre de Suisse à Rome, P. Ruegger,
au Chef de la Division des Affaires étrangères
du Département politique, P. Bonna*

RP Relations italo-suisse
Secret

Rome, 5 juin 1941

Au cours des longues négociations qui ont abouti finalement à la signature – en contumace, si j’ose dire, de notre ami M. Hotz – des accords financiers et commerciaux¹ et en même temps de l’échange de notes entre le Sénateur Giannini et le soussigné au sujet de la situation des Suisses du «Mezzogiorno»², j’ai pu constater à tout moment l’extrême bonne volonté personnelle de l’Ambassadeur Giannini d’arriver à des résultats satisfaisants non seulement pour l’Italie, mais équitables vis-à-vis de la Suisse.

Lors d’entrevues qui se sont souvent répétées chaque semaine pendant quatre ou cinq mois, j’ai été amené à «déballer» successivement tous nos griefs d’un caractère n’ayant rien à faire avec nos échanges économiques italo-suisse. Ce furent d’abord les articles de M. Farinacci, puis les difficultés de voyage et de transit opposées à nos compatriotes; puis la situation de nos colonies et Consulats dans le «Mezzogiorno». Enfin, les répercussions psychologiques et politiques de la campagne de presse italienne³. A propos de chacune de ces affaires, j’ai remis des mémoires ou adressé des lettres au Sénateur G., qui s’est déployé sans compter pour nous aider à surmonter les obstacles et à nous donner des satisfactions légitimes où son sens d’équité le lui commandait.

Je tiens à souligner tout ceci, étant donné que M. Giannini m’a promis de s’arrêter à Berne lors de son retour des négociations italo-allemandes actuellement en cours à Berlin. A ce moment-là, je vous serais particulièrement reconnaissant de le mettre en rapport avec M. le Chef du Département ainsi qu’avec les autres membres du Conseil fédéral présents à Berne, et dont plusieurs ne lui sont pas encore connus personnellement.

Je voudrais, d’autre part, examiner avec MM. Max Huber, Logoz et Bachmann s’il n’y aurait pas moyen de faire octroyer au Sénateur Giannini le doctorat honoris causa d’une de nos grandes universités⁴. Le bagage scientifique

1. Cf. N° 57.

2. Cf. Nos 14, 26 et 37.

3. Cf. Nos 29 et 32.

4. Sur ce point, cf. la note non datée, transmise le 17 juin par le Colonel Logoz à P. Bonna: Comme vous l’aviez déjà compris, un doctorat h.c. ne pourrait être envisagé que sur la base d’une documentation suffisante en ce qui concerne la personne et l’œuvre du candidat éventuel. Au surplus, il résulte des renseignements pris et d’un entretien avec M. H[uber] que même avec une telle documentation, des obstacles pourraient surgir. Un doctorat h.c. n’est habituellement conféré qu’au «dies» (qui a déjà eu lieu partout cette année), ou à l’occasion d’un événement marquant (anniversaire, etc.). Le conférer en dehors d’une telle occasion – même à un candidat

nécessaire peut être aisément documenté; les publications du Sénateur Giannini ne se comptent, en effet, pas. D'autre part, ce serait un geste auquel l'Ambassadeur Giannini serait certainement et réellement sensible. Ceci dit, quant aux dispositions vraiment amicales à l'égard de notre pays du chef des délégations économiques italiennes, je dois ajouter que ses bonnes dispositions ne sont évidemment pas partagées par tout le monde dans les hautes sphères italiennes. Cela n'est pas pour vous surprendre et d'ailleurs nous ne devons pas dramatiser. Voici cependant ce que j'ai appris d'un ressortissant d'un des pays dont nous protégeons actuellement les intérêts en Italie et qui m'a fréquemment donné, ces derniers temps, des tuyaux exacts. Il y a quelques mois, M. Riccardi, Ministre des échanges et devises, s'est laissé «encenser» par une série d'industriels italiens, dont le président d'une grande compagnie de navigation, pour avoir su abandonner la politique trop prudente de M. Guarneri et d'avoir su procurer à l'Italie les fonds nécessaires. Vous savez, en effet, que le Ministre Guarneri était contraire à l'idée de contracter des emprunts, ayant toujours déclaré, comme il l'a aussi répété à moi, que si l'on faisait des emprunts, il fallait un jour les rembourser et qu'il ne pouvait pas prévoir comment s'y prendre.

M. Riccardi aurait alors répondu qu'il s'était arrangé notamment au moyen de crédits venant de la Suisse⁵; il a même articulé le chiffre d'un milliard (de liras dépréciées?). Un de ses interlocuteurs lui a demandé alors comment il comptait rembourser ces dettes. La seule réponse aurait été que jusqu'alors 24 mois s'écouleraient et un geste, pour le moins dubitatif, quant à l'avenir de notre Pays... Ce renseignement vient d'une source fort sérieuse et me paraît parfaitement plausible. Je fais cependant une part adéquate au goût de boutades des jeunes membres du Gouvernement italien. Certes, en consentant des avantages financiers à l'Italie – la Légation n'a cessé de le souligner depuis bientôt dix mois – on devait, chez nous, partir du point de vue que tout remboursement serait plus qu'aléatoire. La ligne d'action de la Légation, comme je le répète par ailleurs, était toujours celle d'attacher le plus possible de conditions essentielles à des avantages que nos milieux compétents, économiques et autres, étaient en tout état de cause décidés à octroyer et qui auraient même été accordés sans ce que nous avons obtenu. Le mot de M. Riccardi ne peut donc, je le répète, étonner démesurément.

Ce qui est notre tâche diplomatique constante, c'est de tenter de créer des circonstances plus rassurantes et plus fortes que certains hommes actuellement au pouvoir.

qui en serait entièrement digne – constituerait une manifestation que l'on hésiterait peut-être à faire, surtout si elle avait pour objet un homme appartenant aux cadres d'un Etat belligérant. De tout cela résulte qu'en tous cas, des démarches à faire en vue de réunir la documentation voulue devraient être extrêmement prudentes et ne rien laisser filtrer de leur but; il serait évidemment désastreux d'éveiller un espoir qui pourrait être déçu. D'autre part, M.H. pense qu'il serait utile de poursuivre l'examen de cette question, de vive voix, avec notre ami R[uegger], quand nous pourrions le voir à Berne ou ailleurs.

5. Cf. *ci-dessus* N° 57 et DDS, vol. 13, N°s 354, 377 et 427.